

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, et le Dix du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

**Etaient présents** Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL.

**Etaient absents excusés** : Guillaume CLAUZEL, Olivier LOCATELLI-HOURS

**Était absent** : Renaud PACAREAU

## **POINT 1 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Après la mise en place du bureau électoral, monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

**Proclamation de l'élection des délégués** :

Monsieur Cédric MALRIEU a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur Olivier LOCATELLI-HOURS a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur Sauveur GOMEZ a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Louis GILIS a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Délibération**

## **POINT 2 : CCCLA : INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME : RENOUVELLEMENT CONVENTION : AVENANT**

**Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que par** délibération en date du 9 juin 2015, suite au retrait des services de l'Etat consécutivement à l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a décidé de se doter d'un service commun « urbanisme » avec la Ville de Castelnaudary à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol a été signée avec les communes membres adhérentes au service et la communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

En application des articles R.410-5 et R 423-5 du Code de l'Urbanisme Monsieur le Maire a rappelé, que par délibération n° 2016/51 en date du 30 novembre 2016, le conseil municipal a émis un avis favorable afin de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol aux services de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Monsieur le Maire a précisé que cette mutualisation du service commun d'instruction des autorisations du droit au sol créée le 1<sup>er</sup> juillet 2015 arrive à son terme le 30 juin 2020. Il a rappelé que cette convention est reconduite de manière expresse pour une durée de 5 ans.

Il a informé le conseil municipal que la communauté de Communes indique la nécessité de modifier la présente convention afin de préciser les éléments suivants :

- La durée de la convention qui s'étendra du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 ;
- Les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, liées à un permis de construire seront instruites par le service urbanisme de la Communauté ;
- Les déclarations préalables pour lotissement ou autre division foncière non soumise à permis d'aménager, seront instruites par le service urbanisme de la Communauté ;

Monsieur le Maire a précisé qu'il est nécessaire que les communes et la Communauté de Communes délibèrent conformément à l'article 12.

Après avoir présenté le projet de convention

LE Conseil Municipal a :

**APPROUVE** le projet de renouvellement de convention tel que présenté par monsieur le Maire

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que les documents s'y rapportant.

Discussions – Informations

Néant

Affiché le 21 juillet 2020 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 <sup>ER</sup> ADJOINT	
Louis GILIS, 2 <sup>è</sup> ADJOINT	
Renaud PACAREAU, <i>Conseiller municipal</i>	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	Absent excusé
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	Absent excusé
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	